Nº 969 — 3e Année. CINQ CENTIMES Dimanche 31 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, Nº 28
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES........ 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES........ 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à *l'Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LA Mendicité professionnelle

Nous avons analysé l'autre jour les principales dispositions de la proposition de loi présentée par M. Maurice-Faure, député de la Drôme, relative à la création de maisons de travail destinées à endiguer le flot sans cesse montant de la mendicité professionnelle qui se menace de prendre les proportions d'un véritable fléau social. M. Maurice-Faure a eu surtout en vue, dans son projet, la suppression du mendiant de grandes routes, du chemineau, du trimardeur qui traîne de village en village, son bâton à la main, sa besace sur le dos à l'affût plus souvent, d'un mauvais coup à faire que d'une tâche à accomplir.

D'autres personnes, suivant l'exemple donné par M. Maurice-Faure, viennent d'organiser à Paris un comité central des œuvres du travail, association de propagande et d'action qui fonctionnera surtout dans la capitale et les grandes villes de France et qui aura pour but de venir en aide à tous les nécessiteux valides dont l'infortune passagère n'est due qu'à la maladie ou au chômage.

Il est fort à désirer que les efforts tentés par le comité réussissent, car en dépit de la bonne volonté des municipalités des grandes villes et de la charité inépuisable de tous ceux qui peuvent donner, les bureaux de bienfaisance sont débordés et voient tous les ans augmenter leurs charges. Il faut que l'initiative privée vienne en aide à la charité officielle.

Ceci est le côté pratique, le côté terre-à-terre de la question; en voici le côté élevé, le côté moral : il faut, dans les campagnes, comme dans les grands centres, protéger d'une façon efficace le travailleur momentanément sans ouvrage et l'empêcher de devenir un mendiant ou un vagabond.

Est-il possible d'arriver à ce résultat ? De nombreuses et très récentes expériences, faites en France, témoignent que l'organisation de l'assistance par le travail est possible et que le public est tout disposé à faciliter la tâche et à remplacer l'aumône par un bon de travail, à condition qu'il existe un certain nombre d'asiles à créer, où les nécessiteux seront sûrs de trouver tout ce dont ils auront besoin, en échange du travail qu'on exigera d'eux.

Ces asiles existent déjà, à Paris surtout. Il s'agit d'en créer de nouveaux dans les grands centres où les ouvriers, n'ayant pas de travail régulier, n'ont pas de domicile fixe. Ils devront trouver dans les établissements dont on projette l'ouverture un travail facile à exécuter sans apprentissage et qui sera rémunéré de façon à pouvoir assurer leur existence matérielle en attendant des jours plus heureux et des salaires plus élevés.

Dans l'esprit des organisateurs, il ne s'agit, en créant ces établissements, ni de créer des ateliers nationaux, pas plus qu'une concurrence au commerce ou à l'industrie en faisant exécuter des travaux à bas prix. Pour éviter toute surprise, tout danger, il suffit de bien préciser la nature du travail fourni par les établissements d'assistance, et ce travail banal qui est, en somme, la règle, ne peut porter que sur des matières d'une valeur peu élevée, de consommation courante, et n'exigeant qu'un outillage des plus simples et des moins dispendieux. Dans ces conditions, les objets fabriqués seraient vendus à des associations charitables, ou à des particuliers et les prix de vente destinés à venir en aide aux nécessiteux, n'auraient aucune raison d'être inférieurs aux prix courants du commerce, pour les objets similaires.

Une fois que l'assistance par le travail sera en plein fonctionnement, la mendicité professionnelle aura vécu, car en dehors des mécontents assistés par le comité, des gens honorables tombés par un concours de circonstances fâcheuses, mais pouvant se relever, il ne restera plus que des mendiants professionnels. Ceux-ci seront alors déférés aux tribunaux qui, jugeant alors sans crainte de se tromper et de condamner un malheureux ayant tendu la main parce qu'il était torturé par la faim, appliqueront au délinquant les peines plus sévères. Quant aux invalides, aux vrais, à ceux qui ne sont pas culs-de-jatte de fantaisie, aux aveugles d'occasion, il sera facile, si leurs infirmités leur interdisent tout travail, de leur donner un lit dans les établissements hospitaliers que la nouvelle combinaison permettra aux pouvoirs publics de mieux doter.

Nous serons débarrassés ainsi de cette horrible plaie sociale qui s'appelle la mendicité professionnelle qui absorbe, au profit de quelques milliers de misérables aigrefins, une somme qui suffirait, si elle était répartie entre tous ceux qui souffrent, à supprimer leur misère. Et, à l'appui de notre dire, que l'on nous permette de citer une anecdote que racontait dimanche au Congrès des Sociétés savantes un des secrétaires de la Chambre des députés, M. Paulian, qui s'occupe depuis douze ans de la question.

M. Paulian, quand un mendiant frappe à sa porte, le fait entrer dans sa cour, lui montre une dizaine d'arrosoirs et une baignoire d'enfant rangés autour de la pompe du puits, et lui promet, s'il les remplit, une assiette de soupe, un morceau de viande et une pièce de monnaie. Neuf fois sur dix, l'individu s'en va en lâchant des injures. Et pourtant un robuste gaillard, tout récemment, accepta et s'acquitta consciencieusement de la besogne. L'opération terminée, il entra dans la cuisine où mijotait le pot au feu. Il mangea, but, reçut la pièce de monnaie, puis, pour remercîment, alla prendre le plus grand des arrosoirs, vint le vider dans le pot au feu, et dit à la cuisinière : Ça apprendra à votre singe ! et se sauva à toutes jambes.

L'histoire est amusante, mais elle est topique et justifie la conclusion de la conférence de M. Paulian : qu'il faut refuser son argent à ceux qui, bien portants, refusent de travailler.

Albert LEROY

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Commission du budget

La commission du budget a examiné le rapport de M. Arène sur le budget de l'intérieur. Par 8 voix contre 6, la commission, malgré l'opposition de MM. Arène et Reinach, a voté la réduction de 10,000 francs comme indication de la volonté de la commission du budget de supprimer tous les conseils de préfecture.

M. Arène en présence de ce vote a donné sa démission, mais il l'a retirée après que la commission a eu décidé qu'avant de statuer définitivement elle entendrait le ministre de l'intérieur.

La journée de dix heures

Le rapport de M. Maruéjouis, sur la journée de dix heures, a été déposé, hier, sur le bureau de la Chambre. Il sera distribué demain. Plusieurs députés ont l'intention de demander la discussion de ce rapport au cours de la séance de demain.

SÉNAT

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. LE ROYER, président

M. l'amiral Peyron. — J'ai l'honneur de déposer, au nom de la commission de la marine, un rapport sur le projet de loi relatif aux dépôts de charbon à établir pour le service de la flotte.

Crédits supplémentaires
EXERCICE 1890-91

M. Rouvier, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur les exercices 1890-91.

M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances. — Il s'agit, messieurs de crédits considérables.

La commission croit devoir dégager sa responsabilité.

Toutefois, votre commission vous demande de voter aujourd'hui le crédit relatif aux indemnités allouées pour l'abatage des bestiaux atteints de pneumonie.

M. Rouvier, ministre des finances. — Les Chambres, en réduisant les délais de clôture d'exercices, ont mis le gouvernement dans une situation difficile.

Le Sénat ne veut pas reconnaître qu'il est saisi de la loi de finances en même temps que la Chambre.

J'en appelle au Sénat et je le prie d'aviser.

M Loubet, président de la commission des finances. — Il faut bien qu'on sache que les difficultés en face desquelles se trouve le gouvernement ne proviennent pas du Sénat.

Voilà un cahier de crédits supplémentaires qui soulève de grosses questions.

M. le ministre des finances, pour obtenir de nous des votes rapides, fait périodiquement appel au patriotisme éclairé du Sénat.

Il pourrait faire le même appel à la Chambre pour l'amener à délibérer en temps utile.

Le Sénat décide qu'il statuera en fin de séance.

Les Régiments régionaux d'infanterie

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi portant réorganisation des régiments régionaux d'infanterie.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

La réglementation des Courses

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la réglementation des courses.

L'urgence est déclarée.

M. Darlot. — Les sociétés de courses sont absolument dévoyées ; elles ne songent plus qu'à encourager le jeu.

Les sociétés de courses peuvent très bien vivre sans le jeu.

Les courses, d'ailleurs, ne favorisent pas l'élevage; les pur-sang ne servent ni pour le commerce ni pour l'armée.

M. le duc de **Montesquiou-Fesenzac.** — Parce que vous n'avez pas de quoi les payer.

M. Darbot. — Je demande au Sénat de ne pas voter le projet, tel que lui a envoyé la Chambre, mais de reprendre celui du gouvernement.

M. Camescasse, rapporteur. — Je demande au Sénat de passer à la discussion des articles du projet voté par la Chambre.

Par 222 voix contre 26, le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

Le Sénat adopte en passant le projet de crédit de 300,000 francs pour indemnités aux propriétaires de bestiaux abattus pour péripneumonie.

Reprenant la loi sur les courses, le Sénat adopte les quatre premiers articles du projet.

Sur l'article 5 M. Demole présente plusieurs observations.

M. Demole supplie le Sénat de ne pas s'associer à l'œuvre de reconnaissance officielle du jeu sur les champs de courses.

M. Develle dit que l'élevage français est incontestablement lié à la prospérité des courses, il faut seulement chercher à empêcher les abus et les scandales, on n'atteindra ce but, il l'avoue d'ailleurs, qu'en présentant un projet ; le gouvernement a voulu faire la part du feu, il demande au Sénat de voter l'article 5.

M. Bérenger le combat au point de vue du jeu.

Le général Deffis soutient le projet au nom du recrutement de la cavalerie.

Une longue et confuse discussion s'engage entre MM. Léon Renault, Mazeau, Tirard, Bérenger et de Sal sur le dernier paragraphe de l'article 5.

M. Mazeau demande le renvoi à la commission au milieu d'une grande agitation.

Le renvoi est ordonné. (Bruit prolongé.)

La séance est levée à 6 h. 40.

Séance lundi à 2 heures.

UN ARBITRAGE DU CZAR

Paris, 29 mai. — En vertu d'une loi portant approbation de la convention conclue le 29 novembre 1888, entre la République française et le gouvernement des Pays-Bas, l'arbitrage relatif aux limites des Guyanes française et hollandaise, a été soumis à l'empereur de Russie, qui a rendu le 25 mai la décision arbitrale suivante :

L'Ava devra être considéré comme fleuve limite et servir de frontière entre la Guyane française et la Guyane hollandaise.

Le territoire en amont du confluent, des rivières « Tapanahoni » et « Ava » doit désormais appartenir à la Hollande; seront respectés tous les droits acquis de bonne foi par les ressortissants français dans la limite du territoire qui a fait l'objet du litige.

L'Affaire de la Mélinite

Paris, 29 mai. — M. Feuvrier, que M. Turpin accuse de haute trahison dans son livre : *Comment on a vendu la mélinite*, a été interrogé dans l'après-midi par M. Atthalin juge d'instruction, lorsque les formalités nécessaires pour son incarcération ont été accomplies.

Le nouvel inculpé s'explique avec beaucoup de facilité et s'étonne de la mesure prise contre lui.

Il a reconnu avoir, à diverses reprises, copié des plans pour M. Triponé; mais, s'est-il empressé d'ajouter, sans savoir d'où ils provenaient.

Ces plans n'avaient, d'ailleurs, selon lui, aucun caractère délictueux.

« Ils avaient trait, il est vrai, a-t-il dit, à des engins de guerre, mais ce n'était pas la première fois que des pièces semblables me passaient entre les mains. »

M. Feuvrier défend son neveu, M. Triponé, et accuse M. Turpin d'avoir voulu simplement se venger en formulant dans son livre d'aussi graves accusations.

Les travaux des Mairies

Paris, 29 mars. — M. le ministre de l'intérieur vient de faire envoyer une circulaire à tous les préfets pour les inviter à lui faire transmettre d'*urgence* le résultat des travaux mensuels de toutes les mairies des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, à partir du 1er juin prochain.

Jusqu'ici ce travail était centralisé dans les préfectures, et les préfets n'en rendaient compte au ministre que dans les cas d'exceptionnelle urgence.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

L'ÉCHASSIER LANDAIS. — Paris, 29 mai. — Sylvain Dornon, le fameux échassier landais, récemment arrivé à Moscou après cinquante-huit jours de voyage, a envoyé à l'un de nos confrères une lettre dans laquelle il se plaint amèrement de l'accueil que lui a fait, à Moscou, l'administration française. On ne l'a pas autorisé, paraît-il, à circuler sur ses échasses dans l'enceinte de l'exposition, de sorte que, simple piéton, il reste inaperçu. « Le comble, ajoute-t-il, c'est que la direction de l'exposition, qui pourtant est une exposition française, ne m'a même pas offert un ticket de faveur. »

UN BOXEUR TUÉ. — Londres, 29 mai. — John Burns, de Marlborough, le célèbre pugiliste qui tua Henri Mac Glove, un de ses confrères, dans un assaut, il y a quelques mois, a été assommé lui-même, hier, à Cambridge, d'un terrible coup de poing asséné à la tempe, par Harry Tracy. Celui-ci a été arrêté.

VOL DE FOURRAGES DANS L'ARMÉE. — Saumur, 29 mai. Des vols considérables ont été commis dans des magasins à fourrages à l'aide de fausses clefs. Huit arrestations ont été faites parmi lesquelles celles de quelques employée de la manutention des magasins convaincus de complicité.

DRAME D'AMOUR. — Lyon, 29 mai. — Un étudiant nommé Méplain, qui s'était épris d'une artiste de café-concert, s'est suicidé hier soir d'un coup de revolver à la tempe.

SUICIDE D'UN MAGISTRAT. — Bordeaux, 29 mai. — Le bruit qui avait couru et que nous avons télégraphié que M. Bergier, conseiller à la cour s'était noyé à la suite de pertes de bourse était exact.

Son corps a été retiré ce matin de la Garonne par des mariniers devant la place Richelieu; il a été transporté à la Morgue pour les constatations légales.

UNE PETITE FILLE FOUDROYÉE. — Nevers, 29 mai. — Un violent orage s'est abattu sur Nevers entre 3 et 4 heures.

Une fillette de 13 ans, nommée Marillier, a été tuée par la foudre à un kilomètre de Nevers. Seul le visage a été atteint mais calciné.

Nouvelles Étrangères

UNE EXPÉRIENCE HARDIE

Copenhague, 29 mai. — La marine danoise n'y va pas de main morte quand elle tente une expérience. Elle vient d'essayer sur un magnifique croiseur la cellulose comme moyen préservatif contre l'envahissement des eaux dans un cuirassé dont le blindage aurait été percé par un projectile. C'est sur l'*Hécla*, le plus neuf des navires de la flotte, construit en plaques d'acier, que l'expérience a eu lieu.

Ce bâtiment est muni à sa ligne de flottaison d'une ceinture de cellulose de trois pieds d'épaisseur. L'*Hécla* était ancré dans le Sund et un autre navire de guerre, l'*Absalon*, lui lança à distance d'environ *trente-cinq mètres* le projectile d'une pièce de cinq pouces en prenant pour point de mire un parallélogramme qui avait été dessiné à bâbord devant. Le projectile traversa le navire en biais de part en part, pratiquant deux trous très nets dans le blindage. Aussitôt après sa blessure, le croiseur l'*Hécla* appareilla et navigua environ trois heures. Pendant sa marche, l'eau battit très haut au-dessus des trous creusés par le projectile. La cellulose se dilatant au contact de l'eau emmagasinée, a donné des résultats qui paraissent efficaces. Il a été, en effet, constaté qu'après ces trois heures de navigation, le compartiment étanche atteint par le projectile ne contenait que soixante centimètres d'eau environ.

Désordres en Italie

Rome, 29 mai. — Une émeute a éclaté dans la commune de Mistarbianco, à l'occasion de la levée d'un impôt local. La population a envahi et incendié la municipalité.

Des gendarmes et le juge d'instruction sont partis de Catane.

Les détails manquent.

Nouvel incident anglo-portugais

Lisbonne, 29 mai. — Un journal portugais affirme qu'un nouvel incident vient de se produire en Afrique.

Les forces de la compagnie anglaise du sud africain auraient attaqué les Portugais sur les bords du Bendi.

L'Opinion de de Moltke sur la France

Berlin, 29 mai. — On raconte que le maréchal de Moltke a laissé d'intéressantes études sur la situation actuelle de l'Europe, au point de vue militaire, et spécialement sur celle de la France et de la Russie.

Il reconnaît que la France a complètement réorganisé ses armements et porté au plus haut degré sa position défensive, tandis que la Russie n'est pas encore prête et ne le sera que dans quelques mois.

Le maréchal ne cache pas son admiration pour M. de Freycinet qui a su opérer cette admirable réorganisation et assurer la confiance qu'on doit avoir dans l'armée française. Il ajoute seulement que la forte organisation des forces de la République constitue un danger sérieux pour la paix de l'Europe.

D'après ses prévisions, l'année 1892 doit amener une solution de la situation précaire du moment en faisant éclater une crise au sujet du renouvellement de la triple alliance.

Le maréchal aurait soumis ses appréciations à l'empereur Guillaume, à l'occasion de la visite que celui-ci fit à Lubeck et il est certain que le discours belliqueux que l'empereur a prononcé récemment, fut inspiré par les prévisions pessimistes du vieux maréchal.

Les étudiants français à Prague

Prague, 28 mai. — La députation des étudiants français qui se trouvaient ici depuis quelques jours est repartie aujourd'hui pour Paris. Les étudiants tchèques ont accompagné les voyageurs à la gare, et jusqu'au départ du train les Français ont été l'objet de vives manifestations de sympathie. Les étudiants tchèques poussaient des cris de : « A bas les Prussiens! Vive la France! Au revoir! à Paris! »

LE CZAR A MOSCOU

St-Pétersbourg, 29 mai. — Le Czar sera suivi dans son voyage à Moscou par tout le personnel de la police secrète du Palais.

Des troupes seront échelonnées des deux côtés de la voie ferrée jusqu'à Moscou.

Russie et Allemagne

Saint-Pétersbourg, 29 mai. — Le bruit court dans les milieux bien informés que les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Berlin échangent actuellement des propositions tendant à combiner une solide entente commerciale entre l'Allemagne et la Russie au moyen de concessions douanières réciproques.

Mais cette entente ne prendra, dit-on, ni la forme ni le caractère d'un traité.

L'écroulement du Sacré-Cœur

La basilique de Montmartre s'écroule.

Le Sacré-Cœur repose tout entier, comme on sait sur des piles en maçonnerie de meulière de 40 mètres de profondeur.

Cette charge considérable a tassé les piliers inégalement et produit des lézardes dans la voute.

Des éclatements ont eu lieu ces jours derniers et ont mis en péril la vie des ouvriers, qui se sont enfuis. Ces lézardes sont, paraît-il, assez grandes, nous ne savons si la Providence pourrait y fourrer le doigt, mais on pourrait aisément y mettre la main tout entière.

Pour éviter la panique et se soustraire momentanément aux reproches, qu'ont fait les constructeurs ? Ils ont fait, nuitamment, boucher les lézardes avec du plâtre et dans les endroits les plus compromis on a tendu des toiles. En sorte que de nombreux ouvriers et même des entrepreneurs, ignorent le péril dans lequel ils se trouvent.

Voleurs d'Enfants ET FAISEURS DE DIVORCES

On vient d'arrêter à Paris, le nommé Souffrain, âgé de trente-neuf ans, chef d'une bande merveilleusement organisée et dont le but principal consistait à rendre des services grassement payés aux femmes en instance de divorce. Cet individu dont les agissements étaient depuis longtemps connus échappait depuis deux ans à toutes les recherches grâce aux relations qu'il avait dans le monde subalterne.

Dès qu'un mandat était lancé contre lui, Souffrain en était avisé par ses émissaires mystérieux, et ces mêmes mandats, lorsqu'ils étaient transmis par le télégraphe, étaient toujour interceptés. Par qui ? L'instruction le saura bientôt, et nous pourrons le lui dire.

Maurice Souffrain est né le 24 novembre 1852, à Pons, dans la Charente-Inférieure ; il est le fils de Emile-Jean-Baptiste et de Zoé-Rosalie Cayot. Son père exerçait la profession de coiffeur à Angoulême. Sa mère était femme de chambre dans une maison mal famée de la vue Taitbout.

Souffrain est un homme de taille élevée, aux épaules larges et puissantes, très brun ; ses yeux bleus, profonds, donnent à son regard une expression de douceur féline et sa voix métallique est faite pour susurrer très agréablement le madrigal, comme pour faire trembler ses interlocuteurs par l'explosion de ses colères crapuleuses.

Si on le juge seulement par sa toilette, c'est un monsieur très distingué. Il a accompli son service militaire dans la Légion étrangère et appartient actuellement au 94e régiment territorial d'infanterie.

Souffrain a appartenu à une brigade de recherches de la préfecture de police.

Les préparatifs d'un rapt

La bande Souffrain avait aussi pour spécialité d'enlever les enfants à celui des époux auquel le tribunal en avait confié le soin après le divorce.

Choisissons, parmi les actes de cette nature qui sont parvenus à notre connaissance l'un des plus récents que nous prendrons comme fait-type.

Dans le courant de 1887, M. L..., demeurant rue Logelbach, introduisait une instance contre sa femme. Mme L... entra en relations

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 124

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE
L'HÉRITIÈRE

Assurément, sa disparition doit nous effrayer; mais rappelons-nous le passé, nos craintes, nos angoisses; nous y trouvons un enseignement et je répète énergiquement : Non, nous ne devons pas désespérer. Sachons d'abord.

— Comment savoir? fit Georges.

— Tout finit par se découvrir, répondit Mourillon ; on pénètre les secrets les mieux cachés, de même qu'on parvient à dissiper l'ombre épaisse dans laquelle s'enveloppe le mystère. — Nous chercherons, monsieur Georges.

— Oui, nous chercherons, répéta le comte.

— Et nous trouverons, si la Providence est toujours avec nous, ajouta Mourillon.

— Nous pourrions être mis sur la voie par la jeune fille et sa mère ; celle-ci, peut-être, essayerait de garder le silence, mais nous saurions la forcer à parler. Malheureusement nous ignorons où ces dames demeurent. Ces lettres ne donnent pas leur adresse.

— On peut découvrir leur demeure, en faisant des recherches dans le quartier, dit Mourillon.

— Il faudrait d'abord connaître le quartier, répondit le comte.

— Sur l'enveloppe, le timbre du bureau de poste doit nous l'indiquer.

Il a été appliqué précipitamment, sans doute, car le papier n'a reçu que la moitié de l'empreinte.

« 5e distribution — Paris » le nom du bureau n'est pas marqué ; je ne le vois pas non plus sur le cachet du chargement. C'est comme une fatalité. Tenez, Mourillon, examinez.

Le vieillard prit l'enveloppe, la tourna, la retourna et dit :

— C'est vrai. Mais, continua-t-il, il n'y a en cela qu'une difficulté de plus. Dussions-nous aller dans tous les bureaux de poste de la ville, nous trouverons celui qui a reçu ce chargement, et nous connaîtrons ainsi la demeure de la veuve Lureau, car la personne qui envoie un pli chargé ou seulement recommandé est tenue de donner son nom et son adresse, qui sont inscrits sur le livre des chargements du bureau.

— Parfaitement! fit Georges.

— Eh bien, dit monsieur de Soleure, les recherches nécessaires seront faites le plus vite possible. Je garde ces lettres. Comme je vous en ai prévenu, je verrai mon ami Bertrand de l'Oseraie ; il examinera la situation et, j'en suis certain d'avance, il saura prendre des mesures pour nous venir efficacement en aide.

Mes amis, nous sommes en présence d'un mystère qui cache une chose infâme ; mais nous le pénétrerons, ce mystère. Gardons notre sang-froid, ne perdons point la tête. Plus il nous semble que nous avons à redouter, plus nous devons élever haut nos cœurs. Je vous le répète encore une fois : espérons.

VII

AU FOND DU PUITS

Avant de venir à Paris, où il s'était enrichi, comme nous l'avons dit, grâce aux conseils et à l'argent qu'il avait reçus de monsieur Joramie, Joseph Rabiot avait appris l'état de forgeron. Aussi était-il un homme de première force. Ses bras, aux muscles d'acier, pouvaient être comparés à ceux d'un athlète de foire, qui jongle avec des poids énormes comme un enfant avec les billes d'un bilboquet. Ses mains, ayant été habituées à tenir le lourd marteau et à frapper sur l'enclume les barres de fer chauffé à blanc, avaient comme ses bras une force musculaire extraordinaire. C'étaient des tenailles.

Cependant Rabiot n'avait pas complètement étranglé Lucien, pas plus que le coup d'assommoir porté par Fourel n'avait été mortel.

Rabiot avait eu, heureusement pour la victime, trop de confiance en ses terribles mains. Mais, s'il eût continué la strangulation quelques secondes de plus, c'en était fait du malheureux jeune homme.

Il le croyait mort, et Fourel aussi, qui avait déclaré que le cœur avait cessé de battre.

Il est vrai que les deux misérables étaient fort troublés et qu'ils ne pouvaient guère se rendre exactement compte de l'état dans lequel ils avaient mis leur victime.

Lucien, aux trois quarts asphyxié, n'avait plus de respiration, et il est possible que son cœur eût cessé de battre un instant. Quoi qu'il en soit, l'erreur des deux assassins le sauva.

Il était jour et le soleil s'était levé depuis une heure lorsque Lucien, au fond du puits, sortit de son long évanouissement et rouvrit les yeux.

Il était dans l'obscurité, étendu sur le dos ; mais au-dessus de lui, bien qu'il eut comme un voile sur les yeux, à travers les branchages qui avaient un instant arrêté sa chute en l'amortissant, il voyait le jour par l'orifice du trou et un petit espace rond du ciel bleu.

Sa pensée flottait dans le vague et ce n'est que peu à peu, au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes, qu'il parvint à se rappeler.

— Oui, se dit-il, la mémoire me revient, je me souviens. Je suis allé à Ville d'Avray ; je dessinais cette maison, cette vieille tour lorsque, tout à coup, Eugénie, ma chère bien-aimée, s'est trouvée devant moi. Nous avons causé un instant; je lui ai parlé de mon amour et de sa bouche adorable sont sortis ces mots délicieux que je crois entendre encore : « Lucien, je vous aime ! »

Je suis au fond d'un trou, je le vois, et cependant la joie que je sens en moi chasse la frayeur que je devrais avoir. Elle m'aime, elle m'aime ! et elle mourrait plutôt que d'être à un autre ! Chère Eugénie ;...

Tout ce qu'elle m'a dit, je me le rappelle...

Mais, mon Dieu, comme la tête me fait mal... Et puis le cou...

Elle avait peur d'être surprise causant avec moi, elle était tremblante; à tout moment, elle voulait me quitter ; j'aurais voulu qu'elle restât encore, car elle ne m'avait pas dit tout. Mais j'eus pitié de ses angoisses ; je la laissai partir. Nous nous étions donné rendez-vous, je devais la revoir le soir.

Voyons, il faut que je me rappelle bien. Que s'est-il passé ? J'étais à la porte du jardin, j'ai entendu venir, puis frapper; c'était le signal convenu. J'ai dit : Je suis là ! Une voix m'a répondu : Venez ! Alors, j'ai escaladé le mur, j'ai sauté dans le jardin; aussitôt j'ai reçu un coup qui m'a renversé... Ah ! voilà pourquoi j'ai cette violente douleur à la tête.

Après, voyons, après ? Je ne me souviens plus... Mais si, mais si, je suis revenu à moi, j'ai voulu me relever ; alors, un homme, un nègre, — oh ! l'horrible figure noire ! — s'est jeté sur moi et m'a serré le cou. Ah ! voilà, je comprends : le misérable a cru m'avoir assommé, étranglé !... J'ai perdu connaissance, l'assassin a supposé que j'étais mort, et il m'a jeté au fond de ce trou... Il fallait bien faire disparaître le cadavre.

Mais le misérable s'est trompé, je suis vivant !... J'ai échappé à la mort. Dieu m'a protégé... Oh ! Dieu tout-puissant, je vous remercie !

Après être resté un moment silencieux, réfléchissant, il continua :

— Eugénie n'est pas venue dans le jardin, on l'en a empêchée ; ce n'est donc pas elle qui a frappé à la porte... J'ai été lâchement attiré dans un piège. Mais quel est donc le scélérat ? Et comment a-t-il pu savoir ?

Cette dernière question fit jaillir une clarté dans son cerveau.

Il se rappela l'effroi d'Eugénie, en entendant du bruit dans la haie près de laquelle ils causaient.

Il n'y avait plus lieu d'en douter, un homme s'était caché dans la haie pour entendre leur conversation. Et cet homme ne pouvait être que le jardinier, un des odieux gardiens de la jeune fille.

Or, si le jardinier n'était pas l'auteur de l'attentat contre sa vie, c'est lui qui avait placé l'affreux homme noir en embuscade, avec ordre de l'assassiner.

Le jeune homme croyait n'avoir eu affaire qu'à un seul individu ; il ne pouvait pas deviner, en effet, qu'ils étaient deux et que Rabiot, qu'il avait pris pour un nègre, s'était noirci la figure et les mains.

— J'ai été imprudent, se disait-il, très imprudent, car j'ai couru aveuglément au-devant du danger. C'est moi qui ai voulu ce rendez-vous. Comme si elle eût le pressentiment de ce qui m'est arrivé, Eugénie ne voulait pas ; c'est parce que j'ai beaucoup insisté, que je l'ai pour ainsi dire forcée à m'accorder ce que je lui demandais.

Chère Eugénie, si elle se doutait que mon imprudence a failli me coûter la vie !... Oh ! comme elle souffrirait !... Mais elle ne sait rien, elle ne saura rien. Pour moi, c'est déjà une consolation.

Telles étaient les réflexions auxquelles se livrait Lucien, couché sur le dos, au fond du puits.

Il pensait à toute autre chose qu'à la situation extrêmement critique dans laquelle il se trouvait. Ayant échappé à la mort, pour l'instant, il ne voyait pas ou ne voulait pas voir qu'il courût un nouveau danger.

Le gamin de Paris d'autrefois reparaissait avec sa nature insouciante.

Cependant, en pensant à Eugénie séquestrée, malheureuse, qui comptait sur lui pour la protéger contre ses oppresseurs et la délivrer de leurs mains ; en pensant aussi à sa sœur, à Mionne et à son maître qui devaient être dans une inquiétude mortelle, il se reprocha amèrement son imprudence et, tout à coup, l'instinct de la conservation se réveilla en lui.

Il était vivant, mais comment sortirait-il de ce gouffre dans lequel on l'avait précipité ? A cette idée qu'il pouvait être condamné à mourir de soif et de faim, il se sentit frissonner. Il n'avait pas encore faim, mais il avait la bouche sèche, le gosier en feu !... Oh ! comme il aurait voulu avoir un verre d'eau fraîche ! C'était le commencement des intolérables souffrances causées par la soif, avant les épouvantables tortures de la faim.

Mais, appelant à lui tout son courage, toute son énergie, Lucien ne se laissa point prendre par la peur, et garda toute sa présence d'esprit.

Il se rappelait comment, n'étant encore qu'un tout jeune garçon, grâce à son sang-froid, à son adresse, il avait empêché Laurence, la femme d'Alexis Mollin, d'être victime d'un odieux attentat. N'avait-il pas aussi retrouvé et sauvé Mionne, que des misérables avaient attirée dans un piège et jetée au fond d'une cave sur une litière de paille ?

Le souvenir de ses anciennes luttes contre d'effroyables dangers lui mettait au cœur force et courage.

Est-ce qu'il n'était pas toujours Lucien Morel ?

Et il aurait peur ? Non, non, mille fois non.

D'ailleurs, quand Dieu l'avait si manifestement protégé contre le misérable qui avait voulu l'assommer, l'étrangler, pouvait-il désespérer? S'il ne parvenait point, par ses seuls efforts, à sortir du puits, n'avait-il pas le droit de compter sur un secours providentiel ?

Et comme conclusion à ses réflexions, il murmura :

— Aide-toi, le ciel t'aidera !

Outre la douleur qu'il avait à la tête et autour du cou, il avait mal dans les reins et dans le dos, entre les épaules ; de plus, il sentait des élancements dans plusieurs autres parties du corps.

La première chose qu'il fit fut de s'assurer qu'il n'avait rien de brisé. Il constata avec satisfaction qu'il pouvait se mouvoir et que ses bras et ses jambes n'étaient rebelles à aucun des mouvements qu'il leur faisait faire.

Il n'était que fortement courbaturé et contusionné en plusieurs endroits ; de là les douleurs plus ou moins vives qu'il ressentait.

Il toucha sa tête, passa sa main sur la plaie faite par le gourdin de Fourel et sur laquelle ses cheveux étaient collés. La plaie se trouvait ainsi sous une espèce de compresse et pansée naturellement.

Les cheveux, très épais, avaient évidemment amorti le coup et empêché la fracture du crâne. Ensuite, en se collant sur la blessure, ils avaient arrêté la perte du sang.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG